





### **40-2012 : Orientation stratégique pour la boulangerie**

Nous avons décidé le mois dernier de faire appel aux entreprises d'aménagement professionnel spécialisés en boulangerie-pâtisserie. Suite à la demande de ces entreprises, nous avons souhaités mesurer toutes les surfaces pour préparer les chiffrages. Nous informons le Conseil du refus de Monsieur Kerleau de procéder à ces mesures. Ce travail préparatoire nous impose une réflexion stratégique sur notre action pour le maintien du dernier commerce alimentaire.

La municipalité précédente avait fait l'acquisition d'une parcelle de 1 700 m<sup>2</sup> rue de l'Argoat.

Le four actuel est obsolète, énergivore et doit être changé pour correspondre aux besoins de la clientèle avec du pain chaud à différents moments de la journée. Un four électrique coûte environ 50 000 € HT. Cet investissement fait partie logiquement du fonds de commerce. Les travaux pour respecter un circuit de la matière première à la vente du produit fini cohérent nous imposent un aménagement du hangar en lieu de stockage recevable, d'un laboratoire, d'un vestiaire, de toilettes. (une estimation de 50 000 € semble facilement envisageable)

Le logement n'est pas abordé avec les entreprises rencontrées. Une révision de l'électricité sera pourtant commune entre la partie privée et professionnelle.

La municipalité n'est pas informée de la fin de l'activité de la boulangerie.

Mes premières impressions sur le résultat de l'étude de la Chambre de commerce et d'industrie sont assez négatives. Elles laissent peu d'espoir de bénéficier du FISAC pour atténuer la charge financière de la commune.

- Devons-nous effectuer un investissement aussi important à notre charge ?
- Pouvons-nous investir 100 000 € sans connaître le repreneur ?
- Devons-nous subir une décision unilatérale non programmée ?
- Devons-nous abandonner une rénovation de la boulangerie actuelle pour une construction neuve ?

Monsieur le maire demande au Conseil une orientation stratégique sur la gestion immédiate de ce dossier, chacun des élus présents ce soir est invité à donner son opinion sur ces questions :

- Madame Isabelle CHEVEAU se prononce pour que la commune attende qu'un repreneur se manifeste avant d'entreprendre ces opérations, des travaux ayant déjà été entrepris auparavant.
- Monsieur Jean-Paul LE SANT suivra la majorité des élus dans leur décision
- Monsieur Patrice MORVAN est pour que la commune attende un repreneur avant de faire des travaux
- Monsieur Jean-Pierre LE CORRONC, Troisième adjoint, pense que la commune sera quand même obligée de faire des travaux sur la boulangerie afin de maintenir ce bien communal en bon état même en l'absence de boulanger.
- Monsieur Marc CHAPEL est pour l'attente d'un repreneur.
- Monsieur Michel MARIVAIN souligne que le propriétaire du bâtiment, c'est-à-dire la commune, se doit d'assurer la sécurité des lieux.
- Madame Françoise COBIGO pense que si la municipalité n'entreprend pas de travaux sur ce



//

#### 42-2012 : Travaux

Vu la demande récurrente du voisinage et la nécessité d'entretenir l'espace libre de construction appartenant à la commune rue Saint Vincent et rue du Calvaire

Il est proposé au Conseil municipal le nettoyage de la parcelle au Nord et à l'Ouest du terrain d'entraînement, le rognage des souches, la mise en place d'une pelouse pour faciliter l'entretien futur. Ces dépenses seront affectées sur le compte *entretien de terrains* en fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal se prononce, après avoir procédé à un vote à mains-levées, par 6 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions :

- POUR l'entretien de la parcelle concernée tels qu'il a été proposé
- POUR l'inscription de ces travaux en section de fonctionnement du budget communal au compte 61521 – Entretien de terrains
- POUR que l'on revoie l'installation des panneaux à proximité du calvaire et du talus

//

#### 43-2012 : Projet de récupération des eaux de drainage du stade *Joseph Jéhanno*

Vu les travaux de mise aux normes de l'assainissement des vestiaires

La consommation d'eau potable est raisonnable avec un volume de 615 m3 en 2011, 745 m3 en 2010 et 440 m3 en 2009. De plus, les travaux de plomberie en 2011 devraient supprimer les fuites. Mais nous arrosons le terrain en été, période où la ressource doit être préservée pour une utilisation agricole et la consommation humaine.

Il semble utile de vérifier la pertinence technique et financière de récupérer les eaux de drainage du terrain. Le point de regroupement du réseau se situe au Sud-Est de la parcelle à proximité du projet d'assainissement.

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à mettre en place une étude de faisabilité technique et financière de récupération d'eaux pluviales, d'affecter le coût de cette étude au compte 2022 – *Frais d'études* doté de 30 000€.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal DONNE SON ACCORD A L'UNANIMITE :**

- **pour la mise en œuvre de cette étude de faisabilité relative à la récupération des eaux pluviales au stade *Joseph Jéhanno***
- **pour l'affectation des coûts engendrés par cette étude au compte 2022 – *Frais d'études* de la section d'investissement du budget communal**
- **donne pouvoirs à Monsieur le Maire pour le suivi de ce dossier.**

////////////////////////////////////  
**44-2012 : Indemnité d'occupation du domaine communal par France Télécom pour 2012**

Vu l'actualisation du décret N° 2005-1676 du 27 décembre 2005 concernant la redevance 2012 de France Télécom,

Monsieur le Maire transmet aux conseillers municipaux les nouveaux tarifs proposés par France Télécom pour l'indemnité d'occupation du domaine public pour l'année 2012 :

- Artères aériennes : 51,58 € du kilomètre par 34,985 km = 1 804,53 €
- Artères sous-sol : 38,68 € du kilomètre par 32,945 km = 1 274,31 €
- Emprise au sol : 25,79 € du mètre carré par 1,50 m<sup>2</sup> = 38,68 €

Soit un bénéfice de	<hr style="width: 100px; margin-left: auto; margin-right: 0;"/> 3 117,52 €
---------------------	--

**Après en avoir délibéré, le Conseil accepte la nouvelle tarification pour l'année 2012 de France Télécom pour la redevance d'occupation du domaine public due à la commune.**

**Un titre de recette d'un montant de 3 117,52 € sera émis à cet effet à l'article 70323 - *Redevance d'occupation du domaine public.***

////////////////////////////////////  
**45-2012 : Enquête publique liée à l'augmentation de la production de Houdebine SAS**

Conformément à l'article 7 de l'arrêté préfectoral en date du 6 juin 2012, le Conseil municipal de KERFOURN est appelé à donner son avis sur la demande formulée par la société HOUDEBINE S.A.S. de NOYAL-PONTIVY en vue de l'extension sur le site du P.A. de Kerguilloten d'un bâtiment technique, d'étendre le bâtiment existant, d'augmenter la capacité de production de plats cuisinés à 21500 tonnes à terme.

Monsieur le Maire rappelle que ce type d'activité est soumis à autorisation au titre de la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement et du code de l'urbanisme qu'à ce titre une enquête publique a été ouverte du 25 juin au 25 juillet 2012 inclus dans la commune de NOYAL-PONTIVY. Un exemplaire du dossier de demande d'autorisation d'exploiter a été déposé dans chacune des mairies des communes concernées, à savoir NOYAL-PONTIVY, KERFOURN et GUELTAS à destination du public et pour la durée de cette enquête. Madame Hervelyne DANET est chargée de l'enquête publique. Son suppléant est Monsieur Frédéric BLAVET.

Après que le Conseil municipal ait pris connaissance de ce dossier, Monsieur le Maire invite celui-ci à se prononcer sur ce projet.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal émet un avis favorable à l'extension des bâtiments de la société HOUDEBINE SAS en vue d'augmenter la production de cette entreprise sous réserve du strict respect de la**





## Questions diverses

### A) Réflexion sur le programme *Bretagne très haut-débit*

Un avant projet sommaire est à la disposition des élus sur ce projet ambitieux de la région Bretagne. L'objectif est d'installer un réseau de fibres optiques 100 % FTTH d'ici vingt ans. Le budget se chiffre à 1,8 milliards d'euros pour relier 900 000 prises en plusieurs phases. La phase 1 du projet régional s'oriente vers un axe équilibre pour doter 12 villes moyennes bretonnes comme Pontivy et Loudéac (85000 prises), complété par un axe cohésion pour fibrer des secteurs ruraux (base 1 pour 1) et un axe économie connaissance et services. Une montée en débit est nécessaire dans l'attente des phases suivantes sur 3 zones éligibles à cela (Le Sourn, Radenac, Stival). Le coût de déploiement estimé sur Pontivy Communauté est estimé à 85,2 millions d'euros soit un coût moyen de 3 497 € par prise. En ne comptabilisant pas les logements dispersés, le coût à la prise est ramené à 1 550 €. Les EPCI seront sollicités pour participer financièrement à ce projet. L'estimation de la charge financière de la communauté est de 10,8 million d'euros sur la base des 24 368 prises 100% FTTH.

### B) Vente du fourgon de la commune

Pour information et suivant notre discussion du mois dernier, nous avons vendu le Renault Master à 450€. La sortie d'actif et les écritures d'ordre ont été réalisées.

### C) Règlement du cimetière

Nous avons préparé un règlement de cimetière. Ce document est obligatoire et tient compte des modifications réglementaires récentes avec la loi du 19 décembre 2008 et les deux décrets d'application du 3 août 2010 (N°2010-917) et du 28 janvier 2011 (N°2011-121). Une lecture du règlement est proposée, celui-ci n'amène pas de commentaire. Le règlement du cimetière communal est donc adopté et sera applicable à partir du 1er juillet et affiché à l'entrée du cimetière.

### D) Mise en place de la filière bois-énergie du Pays de Pontivy

Le 16 mars 2010, nous avons débuté une réflexion sur la mise en place d'une filière bois-énergie sur le territoire du pays. Les études et les initiatives n'avaient pas aboutis auparavant. Une association a été créée regroupant les quatre communautés de communes (Pontivy, Baud, Locminé et Saint-Jean) mais aussi la chambre d'agriculture, la fédération des CUMA, des propriétaires forestiers et des entreprises de travaux agricoles. Cette collaboration a abouti à réunir l'amont et l'aval de la filière pour quantifier et utiliser une ressource locale dans le respect des intérêts de chacun. Une étape importante va être franchie en septembre avec la création d'une S.C.I.C (société coopérative d'intérêt collectif) pour gérer nouvelle activité opérationnelle début 2013. D'après les statuts de la SCIC, le montant du capital doit être limité à 20 % de fonds publics. Une somme minimale de 25 000 € est à prévoir.

Les forces de ce projet :

- réunion dans une même entité des producteurs, des prestataires et des utilisateurs du bois déchiquetés
- utilisation d'une énergie renouvelable locale
- création d'emplois locaux éventuellement du personnel en insertion
- mise en place de plan de gestion et d'une traçabilité pour respecter la ressource et le bocage
- maîtrise du prix et une économie sur le long terme pour les collectivités territoriales
- rémunération de la coupe et du broyage (prestation non valorisée chez les agriculteurs actuellement)
- mise en place d'équipements publics utilisant le bois comme énergie de base (réseau de -chaleur de Pont Er Mohr à Pontivy, EHPAD de Pluméliau...)
- structure autonome financièrement à horizon 3 à 5 ans en fonction des volumes
- une société coopérative où tous les acteurs (particuliers, professionnels et collectivités territoriales) peuvent investir.

### E) Mil Tam : *Le spectacle s'invite chez vous*

La nouvelle édition est prévue sur la commune de Kerfourn le 5 octobre. La distribution sera faite dans les villages et les quartiers du bourg.

F) Préparation du programme de voirie 2013

Nous devons préparer notre demande de subvention de septembre 2012. Une pause en investissement est souhaitée pour doter la commune d'un autofinancement suffisant et connaître l'évolution des fonds de concours de la communauté de communes.

Voies prioritaires et contraintes :

- rue des Ajoncs : devenir propriétaire de l'emprise de la voie avant travaux
- Lan Vihan : devenir propriétaire de l'emprise de la voie avant travaux
- route de Kervran : faire les travaux de mise aux normes de l'assainissement du vestiaire avant travaux
- impasse du Pic-Vert : 50 mètre de bornage du domaine public fait en 2006. Nous attendons la régularisation cadastrale.
- route de Noyal-Pontivy : le réseau d'eau potable est à refaire. Les travaux ne sont prévus par Pontivy Communauté à ce jour.
- Le Lindreux : 220 mètres de travaux à prévoir dont 170 mètres à diviser entre la commune de Crédin et Kerfourn. Un accord est nécessaire avant d'envisager ces travaux
- Penvern : 200 mètres de travaux. L'emprise cadastrale de la voie n'est pas correcte et claire.
- Vieux Lindreux : 215 mètres de travaux à prévoir
- Penhouet : 680 mètres vers Naizin dans le prolongement du programme 2010
- Penhouet : 260 mètres du village vers le calvaire de Ker Henri
- La Villeneuve : 230 mètres de la RD319 vers la ferme
- Pelle : 300 mètres à prévoir
- Porh Piron : angle à reprendre, la limite ayant été mal faite

G) Règlement de la cantine municipale : évolution de la réglementation

Le Conseil municipal est informé qu'un règlement à la cantine doit être mis en place en raison d'une nouvelle réglementation qui s'applique aux établissements de moins de 80 couverts à partir du 1<sup>er</sup> septembre prochain. La commission Cantine devra se réunir afin de mettre en œuvre celui-ci.

La séance est levée à 22 h 40

<b>NOMS</b>	<b>SIGNATURES</b>	<b>NOMS</b>	<b>SIGNATURES</b>
MARIVAIN Joël		COBIGO Françoise	
KERDAL Anne-Marie		CHAPEL Marc	
CHAMOT Sarah	Excusée	JOSSE Sophie	
LE CORRONC Jean-Pierre		MARIVAIN Michel	
SAINT-JALMES Philippe	Excusé	MORVAN Patrice	
LE SANT Jean-Paul		CHEVEAU Isabelle	